

Spotlight Plus

Pour le défanage des pommes de terre, et pour l'élimination des drageons des fruits à pépins et à noyaux

- **Agit à faibles doses: écologique et économique**
- **Inodore et ne tachant pas à l'emploi: plus pratique**
- **Pas de résidus dans les tubercules et les arbres fruitiers**

Matière active

6,53% Carfentrazone-ethyl (60 g/l)

Formulation

Emulsion de type huileux (EO)

Mode d'action

Spotlight Plus est un produit pour le défanage des pommes de terre et pour éliminer les drageons des arbres à pépins et à noyaux. Ce produit se distingue par son très faible dosage, son action de contact sans translocation dans la plante, sa dégradation très rapide dans le sol et ses propriétés écologiques favorables. Il ne laisse pas de résidus dans les tubercules et les arbres fruitiers. Spotlight ne tache pas et son application ne dégage pas d'odeur. La matière active empêche la synthèse des pigments (caroténoïdes) dans les plantes. Activées par la lumière, des ions d'oxygène s'accumulent dans les tissus, détruisant la chlorophylle puis les parois des cellules. Alors débute le processus de dessiccation des fanes, qui s'étend sur environ 10 – 14 jours. Une forte luminosité et un temps sec favorisent l'activité du produit.

Application

Pommes de terre de consommation et fourragère

Après un hachage mécanique des fanes (broyage des rames) que nous conseillons, traiter avec 1 l/ha Spotlight Plus. Lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps découvert avec beaucoup de lumière) et la technique d'application respectée, une seule application suffit. Une deuxième application doit éventuellement être exécutée avec le même dosage 3–6 jours après la première en conditions défavorables et en présence de rames très développées (surtout sur

les variétés Agria, Ditta, Nicola et Panda). En présence d'une masse foliaire dense, il est préférable d'exécuter le premier traitement avec 3 l/ha Reglone (sans broyage des rames, pas en période sèche) et le deuxième traitement avec 1 l/ha Spotlight Plus.

Cultures de semenceaux

Après un hachage mécanique des fanes (broyage des rames), traiter avec 1 l/ha Spotlight Plus. Après environ 4 jours, répéter le traitement sur les petites repousses (1 – 2 cm) avec le même dosage. Des traitements suivants sont indiqués selon le besoin. Spotlight Plus peut être appliqué sitôt après le broyage ou 1 – 2 jours après.

Arbres fruitiers à pépins et à noyaux

1 l/ha contre les drageons. Effectuer le premier traitement quand les drageons ont atteint une hauteur de pas plus de 20 cm. Il faut veiller à ce que les bourgeons terminaux des drageons soient bien humectés par la bouillie de traitement. Répéter le traitement si nécessaire. Dernier traitement jusqu'à fin septembre au plus tard. Au maximum 2 traitements par année sur la même parcelle. Les parties du tronc touchées par la bouillie doivent être entièrement recouvertes par l'écorce. Tous les organes encore verts sont endommagés par le traitement. C'est pourquoi il faut à tout prix éviter la dérive du brouillard de traitement sur les parties vertes (feuilles et fruits) autres que les drageons. Ne traiter que par temps absolument calme. Éviter de traiter lorsque les températures dépassent 25°C. Délai d'attente: 4 semaines..

Miscibilité

En production de pommes de terre, Spotlight Plus est miscible avec des fongicides.

Préparation de la bouillie

Mettre le brasseur en marche et verser Spotlight Plus directement dans la quantité d'eau voulue.

A observer

- Spotlight Plus n'a pas d'activité directe contre les maladies. S'il y a danger d'infection de mildiou, l'application de Spotlight Plus doit être faite au plus tard 4 jours après le dernier traitement fongicide. S'il y a plus de 4 jours d'intervalle, ajouter 0,5 l/ha Mapro à la bouillie de traitement. Pour éviter la propagation de la pourriture molle (maladie bactérienne), il faut bien aérer les tubercules entreposés, spécialement après une saison avec des eaux stagnantes.
- Spotlight Plus n'a pas d'activité contre les graminées.
- Traiter en condition bien claire avec beaucoup de lumière.
- Favoriser les applications avant midi.
- Travailler avec une pression de 3 – 3,5 bar et une quantité d'eau de 300 – 350 l/ha.
- Traiter toute la plante (tige et feuilles).
- Effectuer le traitement de jour, si possible dans la matinée, 3 heures avant la tombée de la nuit au plus tard, car l'activité du produit est tributaire de la lumière.
- Il ne doit pas pleuvoir dans les deux heures qui suivent la fin du traitement.
- L'application de Spotlight Plus peut se faire lors du même passage que le déchiquetage.
- Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
- Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Protection de la jeunesse

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans

Emballage

1l (12x1l)

Marque



® Registered trademark of FMC Corp. Philadelphia

Indications relatives aux dangers

GHS07 Attention dangereux.

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique.

Mention d'avertissement: Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie appropriée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications:

Tox Info Suisse, numéro 145 ou 044 251 66 66

Homologation

Herbicide (Défanant): Emulsion de type huileux (EO),

Teneur: 6,45 % Carfentrazone-ethyl (60 g/l),

N° de contr. féd.: W 6067

Syngenta Agro AG

Rudolf-Maag Str. 5

CH-8175 Dielsdorf

Tel. 0900 800 008

www.syngenta.ch

Version

30.07.2018